SIRRA
Syndicat isérois des rivières Rhône aval

Bièvre isère communauté

## Projet d'aménagement et de protection contre les crues de la Baïse et de la Rivière Vieille à Saint-Siméon-de-Bressieux

# AVIS DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

*Article L.121-15-1 du Code de l'Environnement*

**Du 2 décembre 2025 à partir de 8h30 au 23 décembre 2025 jusqu'à 17h**

Par délibération n°25.33 du 24 septembre 2025, le SIRRA s'est prononcé en faveur de la mise en œuvre d'une concertation préalable au titre de l'article L. 121-15-1 du Code de l'environnement relative au projet d'aménagement et de protection contre les crues de la Baïse et de la Rivière Vieille à Saint-Siméon-de-Bressieux. Elle précise les modalités de la concertation avec le public, qui a pour objectif de permettre aux habitants, associations locales et autres personnes concernées, de prendre connaissance du projet, et des adaptations mineures apportées au PLUi du secteur Bièvre Isère pour le mettre en compatibilité avec le projet.

Le projet d'aménagement porté par le SIRRA poursuit trois grands objectifs que sont la protection des habitants et des biens de la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux des crues centennales possiblement concomitantes, de la Baïse et de la Rivière Vieille ; l'amélioration des milieux aquatiques dans la commune, conditionnant la quantité de ressource en eau disponible et la biodiversité ; et favoriser le développement urbain et économique du centre-ville, mieux préservé du risque inondation ;

La concertation préalable se déroulera du **2 décembre 2025 à partir de 8h30 au 23 décembre 2025 jusqu'à 17h**.
Le dossier de concertation sera consultable et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation :

- Au Siège du SIRRA et de la Mairie de Saint-Siméon-de-Bressieux aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Ce dossier sera également publié sur le site internet du SIRRA : *https://www.sirra.fr/projets/projets-enconcertation.php*

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Par écrit, sur un registre, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public au siège de SIRRA et en mairie de Saint-Siméon-de-Bressieux.
- Par voie électronique, les observations pourront être envoyées à l'adresse *contact@sirra.fr*
- Par voie postale, en adressant un courrier à Monsieur le Président du SIRRA - ZAC des Basses Echarrières - 366 rue Stéphane Hessel - 38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY
- Sur le site internet du SIRRA, via le formulaire de contact *https://www.sirra.fr/contact.php*

Une réunion publique de présentation du projet se tiendra le **jeudi 4 décembre 2025 à 18h30 à la salle du Carrousel** à Saint-Siméon-de-Bressieux.
La concertation fera l'objet d'un bilan présenté en Conseil communautaire.
Ce bilan de la concertation sera joint aux dossiers règlementaires.